

## EXALTATION DE LA SAINTE CROIX

14 SEPTEMBRE.

Le roi de Perse, Chosroès II, avait ravagé l'empire d'Orient ; il avait pris et pillé la ville de Jérusalem, et il avait enlevé la portion de la vraie croix qui y était restée. L'empereur Héraclius, appuyé sur le secours de Dieu, prépara son armée au combat et au martyre : — car le roi impie lui refusait la paix, à moins qu'il n'abandonnât le Christ, avec ses peuples, pour adorer le soleil ; — les chrétiens abattirent leur ennemi superbe ; ils remportèrent sur lui, près des ruines de Ninive, une victoire complète. Chosroès s'enfuit, et il périt misérablement par le fait de son fils Siroès, qu'il avait voulu priver de la couronne au profit de Médarsès, fils de prédilection.

Siroès fit la paix avec l'empereur ; il rendit à Héraclius la relique insigne de la vraie croix, que ce prince rapporta en triomphe à Constantinople, en 628. L'année suivante, il la rendit à Jérusalem ; il la porta lui-même, dans les rues de cette ville, sur ses épaules, après avoir déposé son manteau royal, sa couronne et sa chaussure. On reconnut la sainte relique ; on l'exposa aux adorations des fidèles, et toujours depuis on célébra, en souvenir de la victoire des chrétiens d'Orient, la fête de l'Exaltation de la sainte croix.

### ORDONNANCE LITURGIQUE.

Pendant longtemps, dit *Il divin Salvatore*, dans la liturgie romaine la règle pour la célébration des fêtes prescrivait que celles du rit semi-double et audessus seraient renvoyées au premier jour libre, toutes les fois qu'elles se rencontreraient avec une fête de plus grande dignité ou d'un rit supérieur.

Il en résultait que, assez souvent, une fête, tombant dans le printemps, ne pouvait trouver un jour libre pour elle que pendant l'été ou même l'automne.

Pour remédier à cet inconvénient, qui n'était pas le seul, la Sacrée Congrégation des Rites a porté, l'année dernière, avec l'approbation de N. S. P. le Pape, un décret aux termes duquel, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1884, on ne renverrait plus les fêtes semi-doubles ni les fêtes doubles (excepté celles des saints Docteurs de l'Église), et on en ferait simplement mémoire dans l'office qui l'emporterait sur ces fêtes.